



**Résolutions de l'Assemblée  
qui ne sont plus en vigueur  
(au 8 octobre 2010)**



<b>A16-1 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur</b>
---

*L'Assemblée,*

*Considérant* qu'elle a adopté, depuis la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale le 4 avril 1947, plusieurs centaines de résolutions, mais que nombre de celles-ci, dans leur totalité ou dans certaines de leurs parties, ne sont plus en vigueur parce que, entre autres raisons, elles sont dans leur totalité ou dans certaines de leurs parties, venues à expiration, ou ont été annulées ou remplacées, explicitement ou implicitement, par une décision ultérieure de l'Assemblée,

*Considérant* que, comme elle l'a reconnu dans sa Résolution A15-2, la validité actuelle de certaines de ces résolutions n'apparaît pas toujours clairement,

*Considérant* qu'il est souhaitable de spécifier quelles résolutions ou parties de résolutions, parmi celles qu'elle a adoptées dans le passé, ne sont plus en vigueur à l'heure actuelle,

*Considérant* qu'il est souhaitable de préciser que les résolutions de l'Assemblée intérimaire de l'Organisation provisoire de l'aviation civile internationale (OPACI) ne sont plus en vigueur,

*Déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après, les résolutions ou parties de résolutions spécifiées dans la liste ci-jointe, qui comprend toutes les résolutions annulées antérieurement, ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-jointe et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

*Note en outre :*

3. que les résolutions adoptées par l'Assemblée intérimaire de l'Organisation provisoire de l'aviation civile internationale (OPACI) ont toutes cessé d'être en vigueur.

## Résolutions et parties de résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur

Session de l'Assemblée	Résolution n°
OPACI	I ; II ; III ; IV ; V ; VI ; VII ; VIII ; IX ; X ; XI ; XII ; XIII ; XIV ; XV ; XVI ; XVII ; XVIII ; XIX ; XX ; XXI ; XXII ; XXIII ; XXIV ; XXV ; XXVI ; XXVII ; XXVIII ; XXIX ; XXX ; XXXI ; XXXII ; XXXIII ; XXXIV ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV ; XLVI ; XLVII ; XLVIII ; XLIX ; L ; LI ; LII ; LIII ;
1 <sup>re</sup> session	A1-1 ; A1-4 ; A1-5 ; A1-6 ; A1-7 ; A1-12 ; A1-13 ; A1-16 ; A1-18 ; A1-19 ; A1-20 ; A1-21 ; A1-22 ; A1-24 ; A1-25 ; A1-26 ; A1-27 ; A1-28 ; A1-29 ; A1-30 ; A1-31 ; A1-32 ; A1-33 ; A1-34 ; A1-35 ; A1-36 ; A1-37 ; A1-38 ; A1-39 ; A1-40 ; A1-41 ; A1-42 ; A1-43 ; A1-44 ; A1-45 ; A1-46 ; A1-47 ; A1-48 ; A1-49 ; A1-50 ; A1-51 (§ 4 du dispositif) ; A1-52 ; A1-53 ; A1-55 ; A1-56 ; A1-57 ; A1-58 ; A1-59 ; A1-60 ; A1-61 ; A1-62 ; A1-63 ; A1-64 ; A1-65 (§ 2 du dispositif et § 4.1.6 de l'Annexe 1 à la résolution) ; A1-66 ; A1-67 ; A1-68 ; A1-69 ; A1-70 ; A1-71 ;
2 <sup>e</sup> session	A2-1 ; A2-2 ; A2-3 ; A2-4 ; A2-5 ; A2-7 ; A2-8 ; A2-9 (§ 1 et 3 du dispositif) ; A2-10 ; A2-11 ; A2-12 ; A2-13 ; A2-14 ; A2-15 ; A2-16 ; A2-17 ; A2-18 ; A2-19 ; A2-20 ; A2-21 ; A2-22 ; A2-23 ; A2-28 ; A2-29 ; A2-30 ; A2-31 ; A2-32 ; A2-33 ; A2-34 ; A2-35 ; A2-36 ; A2-37 ; A2-38 ; A2-39 ; A2-40 ; A2-41 ; A2-42 ; A2-43 ; A2-44 ; A2-45 ; A2-46 ; A2-47 ; A2-48 ; A2-49 ; A2-50 ; A2-51 ; A2-52 ; Rec. 1 ; Rec. 2 ; Rec. 3 ; Rec. 4 ; Rec. 5 ; Rec. 6 ; Rec. 7 ; Rec. 8 ; Rec. 9 ; Rec. 10 ; Rec. 11 ; Rec. 12 ; Rec. 13 ; Rec. 14 ; Rec. 15 ;
3 <sup>e</sup> session	A3-1 ; A3-2 ; A3-3 ; A3-4 ; A3-5 (§ 1 et 3 du dispositif) ; A3-6 ; A3-7 ; A3-8 ; A3-9 (§ 1 ; 2 ; 3 et 4 du dispositif et tous les <i>considérants</i> ) ; A3-10 ; A3-11 ; A3-12 ; A3-13 ; A3-14 ; A3-15 ; A3-16 ; A3-17 ; A3-18 ; A3-19 ; A3-20 ; A3-21 ; A3-22 ; A3-23 ; A3-24 ;
4 <sup>e</sup> session	A4-2 ; A4-4 ; A4-5 ; A4-6 ; A4-7 ; A4-8 ; A4-9 ; A4-10 ; A4-11 ; A4-12 ; A4-13 ; A4-14 ; A4-15 ; A4-16 ; A4-17 ; A4-18 ; A4-20 ; A4-21 ; A4-22 ; A4-23 ; A4-24 ; A4-25 ; A4-26 ; A4-27 ; A4-28 ; A4-29 ; A4-30 ; A4-32 ; A4-33 ; A4-34 ; A4-35 ; A4-36 ; A4-37 ; Rec. 1 ; Rec. 2 ; Rec. 3 ; Rec. 4 ; Rec. 5 ; Rec. 6 ;
5 <sup>e</sup> session	A5-1 ; A5-2 ; A5-4 ; A5-6 ; A5-7 ; A5-8 ; A5-9 ; A5-11 ; A5-12 ; A5-13 ; A5-14 ; A5-15 ; A5-16 ; A5-17 ; A5-18 ; A5-19 ; A5-20 ; A5-21 ;
6 <sup>e</sup> session	A6-1 ; A6-2 ; A6-3 ; A6-4 ; A6-5 ; A6-6 ; A6-7 ; A6-8 ; A6-9 ; A6-10 ; A6-11 ; A6-13 ; A6-14 ; A6-15 ;
7 <sup>e</sup> session	A7-1 ; A7-2 ; A7-4 ; A7-7 ; A7-8 ; A7-9 ; A7-10 ; A7-11 ; A7-12 ; A7-13 ; A7-14 (§ 2 du dispositif) ; A7-15 (§ 2 du dispositif) ; A7-16 ; A7-17 ; A7-18 ; A7-19 ; A7-20 ; A7-21 ; A7-22 ; A7-23 ; A7-24 ; A7-25 ; A7-26 ; A7-27 ; A7-28 ; A7-29 ; A7-30 ; A7-31 ; A7-32 ; A7-33 ;
8 <sup>e</sup> session	A8-2 ; A8-3 ; A8-6 ; A8-7 ; A8-8 ; A8-9 ; A8-10 ; A8-11 ; A8-12 ; A8-13 ; A8-14 ; A8-15 ; A8-16 ; A8-17 ; A8-18 ;
9 <sup>e</sup> session	A9-1 ; A9-2 ; A9-3 ; A9-4 ; A9-5 ; A9-6 ; A9-7 ; A9-8 ; A9-9 ; A9-10 ; A9-11 ; A9-12 ; A9-13 ; A9-14 ; A9-15 ;

<i>Session de l'Assemblée</i>	<i>Résolution n<sup>o</sup></i>
10 <sup>e</sup> session	A10-1 ; A10-2 ; A10-3 ; A10-4 ; A10-6 ; A10-7 ; A10-8 ; A10-9 ; A10-10 ; A10-12 ; A10-13 ; A10-14 ; A10-15 ; A10-16 ; A10-17 ; A10-18 ; A10-19 ; A10-20 ; A10-21 ; A10-22 ; A10-23 ; A10-24 ; A10-25 ; A10-26 ; A10-27 ; A10-28 ; A10-29 ; A10-30 ; A10-31 ; A10-32 (§ 1 ; 2 ; 4 et 7 du dispositif) ; A10-33 ; A10-34 ; A10-35 ; A10-37 ; A10-38 ; A10-39 ; A10-41 ; A10-42 ; A10-43 ; A10-44 ; A10-45 ; A10-46 ; A10-47 ; A10-48 ; A10-49 ; A10-50 ; A10-51 ; A10-52 ; A10-53 ;
11 <sup>e</sup> session	A11-2 ; A11-3 ; A11-4 ; A11-5 ; A11-6 ; A11-7 ; A11-8 ; A11-9 ; A11-10 ; A11-11 ; A11-12 ; A11-13 ; A11-14 ; A11-15 ; A11-17 ; A11-18 ;
12 <sup>e</sup> session	A12-1 ; A12-2 ; A12-3 ; A12-5 ; A12-6 ; A12-7 ; A12-8 ; A12-9 ; A12-10 ; A12-11 ; A12-12 ; A12-13 ; A12-14 ; A12-15 ; A12-16 ; A12-17 ; A12-19 (§ 1 et 3 du dispositif) ; A12-20 ; A12-21 ; A12-22 ; A12-23 ; A12-24 ; A12-25 ; A12-26 ; A12-27 ; A12-28 ; A12-29 ; A12-31 ; A12-32 ; A12-33 ; A12-34 ; A12-36 ; A12-37 ; A12-38 ; A12-39 ; A12-40 ; A12-41 ;
14 <sup>e</sup> session*	A14-2 ; A14-3 ; A14-4 ; A14-6 (§ 4 et 5 du dispositif) ; A14-8 ; A14-9 ; A14-10 ; A14-11 ; A14-12 ; A14-13 ; A14-14 ; A14-15 ; A14-16 ; A14-17 ; A14-18 ; A14-19 ; A14-20 ; A14-21 ; A14-22 ; A14-23 ; A14-24 ; A14-25 (§ 1 et 2 du dispositif) ; A14-26 ; A14-27 ; A14-28 ; A14-29 ; A14-30 ; A14-31 ; A14-32 ; A14-35 ; A14-36 ; A14-38 ; A14-39 ; A14-40 ; A14-41 ; A14-42 ; A14-44 ; A14-45 ; A14-46 ; A14-47 ; A14-48 ; A14-49 ; A14-50 ; A14-51 ; A14-52 ;
15 <sup>e</sup> session	A15-1 ; A15-2 ; A15-3 ; A15-4 ; A15-5 (§ 1, 2 et 4 du dispositif, et tous les <i>considérants</i> sauf le cinquième)** ; A15-6 ; A15-8 ; A15-11 ; A15-13 ; A15-14 ; A15-16 ; A15-19 ; A15-20 ; A15-21 ; A15-23 ; A15-24 ; A15-25 ; A15-26 ; A15-27 ; A15-29 ; A15-30 ; A15-31 ; A15-32 ; A15-33 ; A15-35 ; A15-36 ; A15-37 ; A15-38.

**A18-1 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur**

*L'Assemblée déclare* que, pour les raisons précisées ci-dessous, les résolutions suivantes, bien qu'elles n'aient pas été annulées et remplacées par de nouvelles résolutions, ne sont plus en vigueur :

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A15-28	Crédits budgétaires pour l'exercice financier 1968	<i>Mesures déjà prises</i>
A15-34	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants — Exercices 1966, 1967 et 1968	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-21	Statistiques sur le transport aérien commercial non régulier	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-38	Budget supplémentaire 1968	<i>Mesures déjà prises</i>

\* Les mots « et A12-5 », qui figuraient à la fin du premier *considérant* de la Résolution A14-37, ont été supprimés.

\*\* Le titre de la résolution a été remplacé par le titre suivant : Valeur économique des installations et services.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A16-39	Personnel de la Sous-Direction des services linguistiques	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-40	Budget 1969	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-41	Budget 1970	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-43	Approbation des comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 1965 et examen du rapport de vérification correspondant	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-44	Approbation des comptes de l'Assistance technique pour l'exercice financier 1965 et examen du rapport de vérification correspondant	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-45	Approbation des comptes du Fonds spécial des Nations Unies pour l'exercice financier 1965 et examen du rapport de vérification correspondant	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-46	Approbation des comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 1966 et examen du rapport de vérification correspondant	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-47	Approbation des comptes du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice financier 1966 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-48	Approbation des comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 1967 et examen du rapport de vérification correspondant	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-49	Approbation des comptes du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice financier 1967 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-50	Confirmation des décisions du Conseil relatives aux contributions de la Roumanie, de Singapour, du Guyana, de la Barbade, de l'Ouganda, de la Bulgarie et du Burundi	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-51	Réduction de la contribution de la Malaisie pour les exercices 1966, 1967 et 1968	<i>Mesures déjà prises</i>

<b>A21-1 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur</b>
---

*L'Assemblée déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après, les résolutions ou parties de résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A1-17	Politique des langues à l'OACI	<i>Caduc (la question est maintenant traitée dans les Règlements intérieurs applicables aux différents types de réunions)</i>
A1-54 § 4	Publications de l'OACI	<i>Caduc</i>
A2-6	Adoption de la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronefs, en tant que document ouvert à la signature	<i>Mesures déjà prises</i>
A4-19	Programme statistique de l'Organisation 3 <sup>e</sup> considérant § 2	<i>Caduc Caduc</i>
A13-2	Ratification du protocole d'amendement à l'article 50, alinéa a), de la Convention	<i>Remplacée par A17A-1 et 2</i>
A14-43	Désignation du commissaire aux comptes	<i>Remplacée par A21-39</i>
A14-53	Climatisation et aménagement des locaux du siège	<i>Mesures déjà prises</i>
A15-12	Mesures propres à faciliter la mise en application des normes, des pratiques recommandées et des PANS	<i>Mesures déjà prises</i>
A15-15	Besoins de l'aviation générale internationale et portée des activités techniques de l'OACI	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-3	Bruit des aéronefs au voisinage des aéroports 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> considérants § 1 et 4	<i>Caduc Mesures déjà prises</i>
A16-20	Refonte possible de l'exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine de la navigation aérienne	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-34	Division des Statistiques, groupes d'experts en statistiques et réunions sur les statistiques 3 <sup>e</sup> considérant 4 <sup>e</sup> considérant	<i>Caduc Mesures déjà prises</i>
A16-35	Poursuite des travaux de révision de la Convention de Varsovie, amendée par le Protocole de La Haye	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-42	Budget 1971	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-52	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants — Exercices 1969, 1970 et 1971	<i>Mesures déjà prises</i>

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A17-4	Rapports au Conseil	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-10 § 3	Mise en application par les États des spécifications et pratiques de sécurité adoptées par la présente session de l'Assemblée et suite à donner par l'OACI à ces spécifications et pratiques	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-17 Points 3 et 4 de l'Annexe	Mesures générales de sûreté à prendre à bord des aéronefs en vol	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-19	Lettre du Président du Conseil aux chefs du gouvernement	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-20	Convention proposée au sujet des actes d'intervention illicite dirigés contre l'aviation civile internationale	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-21	Révision de la <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i>	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-22 § 2	Simplification proposée du processus d'élaboration des conventions	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-23 § 2	Diffusion d'une note sur un lien entre les accords aériens bilatéraux et les conventions internationales de l'OACI relatives à l'intervention illicite dans l'aviation civile	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-24	Calendrier des travaux que doivent entreprendre le Conseil et d'autres organes de l'OACI afin de lutter contre les actes d'intervention illicite	<i>Mesures déjà prises</i>
A17A-2	Ratification du Protocole d'amendement de l'article 50, alinéa a), de la Convention	<i>Remplacée par A21-2 et 3</i>
A18-19	Étude d'une expansion éventuelle du programme OACI de statistiques de trafic par étapes	<i>Étude en cours</i>
A18-22	Budget supplémentaire 1971	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-29	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions de la République populaire hongroise, de la République populaire du Yémen, de Maurice et de l'URSS	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-30	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1968, 1969 et 1970 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-31	Approbation des états financiers relatifs au PNUD pour les exercices financiers 1968, 1969 et 1970 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>



<b>A22-1 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur</b>
---

*L'Assemblée déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après, les résolutions ou parties de résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A11-1	Acceptation de l'offre de la Pologne en vue du règlement de ses arriérés et restitution de son droit de vote	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-12	Locaux du siège de l'OACI à Montréal	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-12	Institution de comités de sûreté d'aéroport	<i>Mesures déjà prises (voir Annexe 17)</i>
A17-18	Élaboration d'éléments indicatifs sur les aspects intéressant la sûreté dans les domaines de la conception et de la construction des aéroports	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-3	Ratification du Protocole d'amendement de l'article 56 de la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-5	Locaux du siège de l'OACI à Montréal	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-21 § 3	Activités régionales dans le domaine du transport aérien	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-23	Budgets 1972, 1973 et 1974	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-26 A7-3	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants (1972, 1973 et 1974)	<i>Mesures déjà prises</i>
A19-2	Mesures à prendre à l'égard du Portugal comme suite aux Résolutions 2555 (XXIV) et 2704 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies	<i>Annulée conformément au § 2 du dispositif de A21-5</i>
A21-5	Abrogation de la Résolution A19-2	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-11	Service du Corps commun d'inspection	<i>Remplacée par A22-7</i>

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A21-20 Paragraphe additionnels a) et b) du dispositif	Coopération entre États contractants dans les enquêtes sur certains accidents d'aviation	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-26 § 1 c), les mots : « au Conseil afin qu'il en saisisse l'Assemblée »	Études sur les tarifs de transport aérien international	<i>Remplacés par A22-22, § 4</i>
A21-30	Budget supplémentaire — Exercice 1974	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-32	Principes à appliquer dans la détermination des barèmes des contributions	<i>La décision de l'Assemblée a été conservée dans A21-33</i>
A21-37	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances du Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention, et révision de la contribution du Pakistan selon la recommandation du Conseil	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-38	Nouveau calcul de la contribution de la Chine	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-40	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1971, 1972 et 1973 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-41	Approbation des états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement pour les exercices financiers 1971, 1972 et 1973 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>

<b>A23-1 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur</b>
---

*L'Assemblée déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après, les résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ; et
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A14-33	Étude de la situation économique du transport aérien international	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-15	Techniques radiologiques de fouille	<i>Mesures déjà prises</i>
A17-22	Simplification proposée du processus d'élaboration des conventions	<i>Caducue</i>
A18-15	Unification des unités de mesure	<i>Rendue caducue par l'adoption de la nouvelle édition (4<sup>e</sup>) de l'Annexe 5</i>
A21-6	Suspension du droit de vote de l'Afrique du Sud	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-13	Texte authentique de la <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i> en langue russe	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-14	Recueil de jurisprudence relative aux conventions multilatérales de droit aérien privé international	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-27	Procédures applicables à l'établissement des tarifs des services aériens réguliers	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-31	Budgets 1975, 1976 et 1977	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-34	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants — Contributions au Fonds général pour 1975, 1976 et 1977	<i>Mesures déjà prises</i>
A22-34	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention, et fixation de la contribution de la République populaire démocratique de Corée selon la Recommandation du Conseil	<i>Mesures déjà prises</i>
A22-35	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1974, 1975 et 1976 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A22-36	Approbation des états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement pour les exercices financiers 1974, 1975 et 1976 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>

**A24-6 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur**

*L'Assemblée déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après, les résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ; et

2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A16-4 2 <sup>e</sup> considérant	Mise en service commercial des avions supersoniques — Problème de la détonation balistique	Mesures déjà prises
A21-15	Étude d'un système de rotation des lieux des sessions de l'Assemblée	Mesures déjà prises
A22-21	Mécanisme d'établissement des tarifs de transport aérien international — Conférences de trafic de l'IATA	Mesures déjà prises
A22-26	Priorité des études confiées au Conseil	Mesures déjà prises
A22-31	Budgets 1978, 1979 et 1980	Mesures déjà prises
A22-32	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants — Contributions au Fonds général pour 1978, 1979 et 1980	Mesures déjà prises
A23-10 § 2 du dispositif	Bruit et émissions des moteurs des avions à réaction subsoniques	Mesures déjà prises
A23-15	Étude du rapport coût/avantages de l'application du processus actuel de planification coordonnée à la mise en service de nouveaux types d'aéronefs	Mesures déjà prises
A23-20	Avenir de l'approvisionnement en carburant d'aviation	Mesures déjà prises
A23-23	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	Mesures déjà prises
A23-28	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1977, 1978 et 1979 et examen des rapports de vérification correspondants	Mesures déjà prises
A23-29	Approbation des états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement pour les exercices financiers 1977, 1978 et 1979 et examen des rapports de vérification correspondants	Mesures déjà prises

**A26-6 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur**

*L'Assemblée déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après, les résolutions ou parties de résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;

2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A14-25	Coordination de la circulation aérienne civile et militaire	<i>Mesures déjà prises</i>
A16-8	Enseignement technique aéronautique — Bourses de perfectionnement et bourses d'étude	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-3	Ratification du Protocole d'amendement de l'article 50, alinéa a), de la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-16	Création d'un Bureau régional de l'OACI en Afrique orientale	<i>Mesures déjà prises</i>
A21-39	Nomination du commissaire aux comptes	<i>Caducue</i>
A23-4	Texte en langue chinoise de la <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i>	<i>Mesures déjà prises</i>
A23-6	Bureau régional de l'OACI en Afrique orientale	<i>Mesures déjà prises</i>
A23-12	Mesures d'urgence destinées à être appliquées en cas de perturbation des services de circulation aérienne et des services de soutien connexes	<i>Mesures déjà prises</i>
A23-16	Examen des problèmes de transport aérien sur une base mondiale	<i>Mesures déjà prises</i>
A23-17	Compilation des conclusions de l'OACI sur les problèmes de transport aérien	<i>Mesures déjà prises</i>
A23-25	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants — Contributions au Fonds général pour 1981, 1982 et 1983	<i>Mesures déjà prises</i>
A23-26	Budgets 1981, 1982 et 1983	<i>Mesures déjà prises</i>
A24-4	Ratification des Protocoles adoptés par la Conférence internationale de droit aérien tenue à Montréal en 1975	<i>Mesures déjà prises</i>
A24-23	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1980, 1981 et 1982 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A24-24	Approbation des états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement pour les exercices financiers 1980 et 1981 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A24-25	Approbation des états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice financier 1982 et examen du rapport de vérification correspondant	<i>Mesures déjà prises</i>
A24-26	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>

**A27-6 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur**

*L'Assemblée déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après, les résolutions ou parties de résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A16-28	Mesures de facilitation incombant aux États et aux exploitants internationaux pour accélérer l'acheminement des passagers, des bagages, des marchandises et de la poste transportés par air § 6 § 11	<i>Mesures déjà prises</i> <i>Mesures déjà prises</i>
A16-30	Comités nationaux de facilitation, coopération entre les États et aide du Secrétariat aux États en matière de facilitation § 5 § 7	<i>Caduc</i> <i>Remplacé par un paragraphe actualisé</i>
A24-8 § 2 du dispositif seulement	Nouvel examen du programme des travaux dans le domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacé par un nouveau paragraphe adopté à la 27<sup>e</sup> session de l'Assemblée</i>
A24-9	Amélioration de l'application des normes et pratiques recommandées (SARP) et des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS)	<i>Mesures déjà prises</i>

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A24-10	Rapport coût/avantages de l'application du processus actuel de planification coordonnée à la mise en service de nouveaux types d'aéronefs	<i>Mesures déjà prises</i>
A24-22	Budgets 1984, 1985 et 1986	<i>Mesures déjà prises</i>
A24-27	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants Contributions au Fonds général pour 1984, 1985 et 1986	<i>Mesures déjà prises</i>
A26-1	Contribution de l'OACI au programme de l'Année internationale de la paix, 1986	<i>Mesures déjà prises</i>
A26-4	Élaboration d'un instrument pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale	<i>Mesures déjà prises</i>
A26-10	Examen du programme des travaux dans le domaine du transport aérien	<i>Mesures déjà prises</i>
A26-19	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A26-24	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1983, 1984 et 1985 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A26-25	Approbation des états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement pour les exercices financiers 1983, 1984 et 1985 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>

<b>A29-4 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur</b>
---

*L'Assemblée déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après, les résolutions ou parties de résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A22-22	Mécanisme d'établissement des tarifs de transport aérien international	<i>Mesures déjà prises ou Résolution remplacée</i>
A23-19	Deuxième Conférence de transport aérien, point 2 de l'ordre du jour	<i>Mesures déjà prises ou Résolution remplacée</i>
A24-30	Nomination du Commissaire aux comptes	<i>Mesures déjà prises</i>
A26-18	Budgets 1987, 1988 et 1989	<i>Mesures déjà prises</i>
A26-20	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants — Contributions au Fonds général pour 1987, 1988 et 1989	<i>Mesures déjà prises</i>
A26-22	Modalités de règlement des arriérés de contributions	<i>Remplacée par A27-26 et A28-6, Section C</i>
A27-8	Marquage des explosifs plastiques ou en feuilles aux fins de détection	<i>Mesures déjà prises</i>
A27-19	Allocation de fonds du PNUD destinés à des programmes multinationaux	<i>Mesures déjà prises</i>
A27-22	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A27-27	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1986, 1987 et 1988 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A27-28	Approbation des états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement pour les exercices financiers 1986, 1987 et 1988 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A28-4	Approbation des comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 1989 et examen du rapport de vérification correspondant	<i>Mesures déjà prises</i>
A28-5	Approbation des états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice financier 1989, et examen du rapport de vérification correspondant	<i>Mesures déjà prises</i>



<b>A31-3 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur</b>
---

L'Assemblée déclare :

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après, les résolutions ou parties de résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A15-7	Résolution condamnant la politique d'apartheid et de discrimination raciale de l'Afrique du Sud	<i>Annulée par A31</i>
A16-17	Unification des unités de mesure	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-4	Mesures à prendre à l'égard de l'Afrique du Sud comme suite aux Résolutions 2555 et 2704 de l'Assemblée générale des Nations Unies	<i>Annulée par A31</i>
A21-20	Coopération entre États contractants dans les enquêtes sur certains accidents d'aviation	<i>À intégrer dans la Rés. A29-7</i>
A26-9	Sécurité de vol et facteurs humains	<i>À intégrer dans la Rés. A29-7</i>
A26-21	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants	<i>Mesures déjà prises</i>
A27-5	Condamnation de la politique d'apartheid et de discrimination raciale de l'Afrique du Sud et mesures à prendre pour donner suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à cet égard	<i>Annulée par A31</i>
A27-11	Encombrement des aéroports et de l'espace aérien — § 6 du dispositif	<i>Mesures déjà prises</i>
A27-21	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants Contributions au Fonds général pour 1990, 1991 et 1992	<i>Mesures déjà prises</i>
A27-23	Budgets 1990, 1991 et 1992	<i>Mesures déjà prises</i>
A27-24	Méthodes révisées relatives à la mise en œuvre d'un budget-programme	<i>Mesures déjà prises</i>
A28-6	Budgets supplémentaires 1990, 1991 et 1992	<i>Mesures déjà prises</i>

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A29-6	Rôle de l'OACI dans la mise en œuvre de la Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection, et de la résolution figurant dans l'Acte final	<i>Mesures déjà prises</i>
A29-10	Convocation d'une réunion spéciale à l'échelle mondiale sur la transition ILS/MLS	<i>Mesures déjà prises</i>
A29-22	Amendement du Règlement financier	<i>Mesures déjà prises</i>
A29-24	Barème des contributions de la République fédérale d'Allemagne	<i>Mesures déjà prises</i>
A29-25	Barème des contributions de la République du Yémen	<i>Mesures déjà prises</i>
A29-26	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A29-27	Détermination des contributions de la Lituanie, de l'Estonie, de la République de Moldova, de l'Arménie, de la Lettonie, de l'Ukraine, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie pour 1992	<i>Mesures déjà prises</i>
A29-28	Détermination des contributions de la Croatie et de la Slovénie pour 1992	<i>Mesures déjà prises</i>
A29-32	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1990 et 1991 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A29-33	Approbation des états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour les exercices financiers 1990 et 1991 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>

**A32-4 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur**

*L'Assemblée déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2, les résolutions ou parties de résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A16-4	Mise en service commercial des avions supersoniques — Problème de la détonation balistique	À incorporer dans la Rés. A31-11
A22-14	Problèmes techniques et économiques que pose la mise en service commercial d'avions supersoniques	
	§ 1 du dispositif, alinéa c)	À incorporer dans la Rés. A31-11
	§ 1 du dispositif, six dernières lignes	Mesures déjà prises
	§ 3 du dispositif, alinéa a) 1) i)	Mesures déjà prises
	§ 3 du dispositif, alinéa a) 1) ii)	À incorporer dans la Rés. A31-11
A24-2	Ratification du Protocole portant insertion de l'article 83 bis dans la Convention relative à l'aviation civile internationale	Mesures déjà prises
A27-26	Modalités de règlement des arriérés de contributions	Remplacée par A31-26
A29-17	Navigabilité des aéronefs	Mesures déjà prises
A29-23	Contributions au Fonds général pour 1993, 1994 et 1995	Mesures déjà prises
A29-29	Budgets 1993, 1994 et 1995	Mesures déjà prises
A31-7	Mise en œuvre des systèmes CNS/ATM de l'OACI — Aspects financiers, organisationnels, coopératifs et juridiques	Mesures déjà prises
A31-8	Modernisation de la présentation des plans régionaux de navigation aérienne et des processus d'amendement	Mesures déjà prises
A31-22	Transfert des actifs et établissement des contributions de l'ancienne Tchécoslovaquie	Mesures déjà prises
A31-23	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	Mesures déjà prises
A31-27	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1992, 1993 et 1994 et examen des rapports de vérification correspondants	Mesures déjà prises
A31-28	Approbation des états financiers des exercices 1992, 1993 et 1994 relatifs aux projets du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution, et examen des rapports de vérification correspondants	Mesures déjà prises

<b>A33-6 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur</b>
---

*L'Assemblée déclare :*

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2, les résolutions ou parties de résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A31-18	Amendement du Règlement financier (Amendement des articles VI et VII)	<i>Mesures déjà prises</i>
A31-19	Amendement du Règlement financier (Amendement de l'article V)	<i>Mesures déjà prises</i>
A31-21	Contributions au Fonds général pour 1996, 1997 et 1998	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-25	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A31-24	Budgets 1996, 1997 et 1998	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-5	Cinquantième anniversaire de la Commission de navigation aérienne de l'OACI	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-10	Critères internationaux pour évaluer la conformité à l'an 2000 et la notifier	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-30	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1995, 1996 et 1997 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-31	Approbation des états financiers des exercices 1995, 1996 et 1997 relatifs aux projets du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>

<b>A35-4 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur</b>
---

L'Assemblée déclare :

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2, les résolutions ou parties de résolution spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A29-2	Qualité de membre de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie-et-Monténégro)	<i>Mesures déjà prises</i>
A22-14	Problèmes techniques et économiques que pose la mise en service commercial d'avions supersoniques	<i>Mesures déjà prises</i>
A31-20	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants	<i>Caducue</i>
A32-26	Contributions au Fonds général pour 1999, 2000 et 2001	<i>Mesures déjà prises</i>
A33-25	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-24	Budgets 1999, 2000 et 2001	<i>Mesures déjà prises</i>
A33-30	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1998, 1999 et 2000 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A33-31	Approbation des états financiers des exercices financiers 1998, 1999 et 2000 relatifs aux projets du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>

<b>A36-16 : Résolutions de l'Assemblée qui ne sont plus en vigueur</b>
--

L'Assemblée déclare :

1. que, sous réserve des dispositions du paragraphe 2, les résolutions ou parties de résolution spécifiées dans la liste ci-dessous ne sont plus en vigueur ;
2. que la présente décision ne porte atteinte à aucun droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis, obtenu ou contracté, ni à aucun arrangement conclu en vertu de l'une quelconque des résolutions spécifiées dans la liste ci-dessous et, en particulier, qu'elle n'annule ni ne diminue en aucune manière les dettes qu'un État contractant peut avoir envers l'Organisation en vertu de l'une quelconque de ces résolutions.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A24-8	Nouvel examen du programme de travaux dans le domaine de la navigation aérienne  <i>(Mesures déjà prises. Le programme des travaux techniques est devenu le Programme intégré de navigation aérienne (ANIP). L'ANIP est une version en ligne qui s'inscrit dans le contexte du Plan d'activités de l'Organisation. Il s'agit d'un outil de gestion dynamique, qui reprend toutes les pratiques commerciales modernes, y compris tous les critères spécifiés au paragraphe 1 du dispositif de la Résolution A24-8.)</i>	
A33-26	Contributions au Fonds général pour 2002, 2003 et 2004	<i>Mesures déjà prises</i>
A35-23	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A33-23	Budgets 2002, 2003 et 2004	<i>Mesures déjà prises</i>
A35-29	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 2001, 2002 et 2003 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A35-30	Approbation des comptes relatifs aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrées par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour les exercices financiers 2001, 2002 et 2003 et examen des rapports de vérification sur les états financiers de l'Organisation qui portent également sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement	<i>Mesures déjà prises</i>

*Note.— À sa 190<sup>e</sup> session, en mai-juin 2010, le Conseil a décidé de mettre fin à l'usage consistant à présenter une résolution de l'Assemblée concernant les résolutions qui ne sont plus en vigueur, à compter de la 37<sup>e</sup> session de l'Assemblée.*

**Liste des résolutions ou parties de résolutions (autres que celles énumérées dans les Résolutions A18-1, A21-1, A22-1, A23-1, A24-6, A26-6, A27-6, A29-4, A31-3, A32-4, A33-6, A35-4 et A36-16) déclarées ne plus être en vigueur après la 16<sup>e</sup> session de l'Assemblée**

*Note.— En ce qui concerne les résolutions ou parties de résolutions déclarées ne plus être en vigueur par la 16<sup>e</sup> session de l'Assemblée, voir la Résolution A16-1.*

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A2-9	Mise en application de l'article 54 d) — Création d'un Comité du transport aérien, dont les membres sont choisis parmi les membres du Conseil	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A4-19	Programme statistique de l'Organisation	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A7-6	Procédure révisée d'approbation des projets de conventions de droit aérien international	<i>Remplacée par A31-15*</i>
A7-14	Programme futur et méthodes de travail de l'Organisation dans le domaine économique	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A7-15	Possibilités d'aboutir à de nouveaux accords internationaux sur les droits commerciaux dans le transport aérien international et méthodes à employer à cette fin — Services aériens internationaux réguliers	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A10-5	Relations de l'OACI avec la Commission européenne de l'aviation civile	<i>Remplacée par A27-17</i>
A10-11	Emblème et sceau officiels de l'OACI	<i>Remplacée par A21-4*</i>
A10-32	Accords internationaux sur les droits commerciaux	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A10-36	Carnet de route	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A10-40	Enseignement du droit aérien	<i>Remplacée par A31-15*</i>
A12-18	Droits commerciaux pour le transport aérien international	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A12-19	Étude des redevances d'usage des aéroports et des installations et services de navigation aérienne	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A12-30	Principes devant régir la détermination des barèmes des contributions pour les exercices 1960, 1961 et 1962 et la préparation des projets de barèmes des contributions pour 1963, 1964 et 1965	<i>Intégrée à A21-33*</i>
A14-7	Problèmes techniques et économiques que pose la mise en service commercial d'avions supersoniques	<i>Remplacée par A22-14*</i>
A14-34	Études régionales sur le fret aérien	<i>Intégrée à A18-20*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A15-5	Valeur économique des installations et services	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A15-10	La planification régionale en fonction de la capacité de mise en œuvre	<i>Remplacée par A21-21*</i>
A15-17	Développement du trafic aérien international de passagers	<i>Intégrée à A18-20*</i>
A15-18	Conférences de transport aérien	<i>Remplacée par A22-25*</i>
A15-22	Statistiques de l'aviation non commerciale	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-2	Règlement par les États contractants de leurs obligations financières envers l'Organisation	<i>Remplacée par A18-7*</i>
A16-3	Bruit des aéronefs au voisinage des aéroports	<i>Intégrée à A22-13*</i>
A16-5	Application éventuelle de la planification coordonnée à la mise en service de nouveaux types d'aéronefs	<i>Remplacée par A23-14</i>
A16-6	Assistance technique	<i>Remplacée par A18-8*</i>
A16-7	Enseignement technique aéronautique	<i>Remplacée par A36-17</i>
A16-9	Assistance et conseils pour la mise en œuvre des plans régionaux	<i>Remplacée par A22-19</i>
A16-11	Participation de l'OACI aux programmes d'exploration et d'utilisation de l'espace	<i>Remplacée par A22-20*</i>
A16-14	Composition de la Commission de navigation aérienne et participation à ses travaux	<i>Remplacée par A22-4</i>
A16-15	Coordination des pratiques et procédures administratives et financières	<i>Remplacée par A18-6*</i>
A16-17 <i>Considérants 1-3 et alinéas a) et c) du dispositif</i>	Unification des unités de mesure	<i>Remplacés par A23-11, Appendice F*</i>
A16-18	Unités de mesure dans l'Annexe 5	<i>Remplacée par A23-11, Appendice F*</i>
A16-19	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A18-13*</i>
A16-22	Prévisions du trafic aérien et méthodes de prévision	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-23	Activités régionales dans le domaine du transport aérien — Politique générale	<i>Remplacée par A18-21*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.



<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A16-24	Application des tarifs	<i>Remplacée par A18-18*</i>
A16-25	Participation des États à l'Accord relatif au transit des services aériens internationaux	<i>Remplacée par A21-28*</i>
A16-26	Poste aérienne internationale	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-27	Application des dispositions de l'Annexe 9 et des recommandations de l'OACI dans le domaine de la facilitation	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-28	Mesures de facilitation incombant aux États et aux exploitants internationaux pour accélérer l'acheminement des passagers, des bagages, des marchandises et de la poste transportés par air	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-29	Coordination avec d'autres organisations en matière de facilitation	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-30	Comités nationaux de facilitation, coopération entre les États et aide du Secrétariat aux États en matière de facilitation	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-31	Effet des améliorations réalisées dans le domaine de la facilitation sur la conception des aéroports	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-32	Enregistrement des accords et arrangements aéronautiques à l'OACI	<i>Remplacée par A27-4*</i>
A16-33	Propriété et exploitation conjointes de services aériens internationaux	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-34	Division des statistiques, groupes d'experts en statistiques et réunions sur les statistiques	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A16-36	Participation des États aux conventions internationales de droit aérien	<i>Remplacée par A31-15*</i>
A16-37	Capture illicite d'aéronefs civils	<i>Intégrée à A21-9*</i>
A16-53	Principes devant régir la préparation des projets de barèmes des contributions pour 1972, 1973 et 1974	<i>Remplacée par A18-26*</i>
A16-54	Application du principe selon lequel la contribution imputée à un État contractant ne devrait pas excéder 30 % du montant total des contributions pour un exercice donné	<i>Remplacée par A18-26*</i>
A16-55	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A18-28*</i>
A16-56	Mesures à prendre dans le cas des États contractants qui ne s'acquittent pas de leurs obligations financières envers l'Organisation	<i>Intégrée à A21-10*</i>
A17-2	Acceptation plus large de la Convention de Tokyo relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (1963)	<i>Intégrée à A21-9*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A17-5	Mesures recommandées pour atténuer les conséquences d'une capture illicite	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-6	Lois pénales relatives à la capture illicite d'aéronefs	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-7	Renforcement des arrangements d'extradition existants	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-8	Libération des aéronefs qui font l'objet d'une capture illicite et de leur équipage, de leurs passagers et de leur cargaison	<i>Intégrée à A21-9*</i>
A17-9	Bons offices de l'OACI	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-10	Mise en application par les États des spécifications et pratiques de sûreté adoptées par la présente session de l'Assemblée et suite à donner par l'OACI à ces spécifications et pratiques	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-11	Application, sur demande, des spécifications et procédures exposées à l'Appendice B de la Résolution A17-10	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-13	Assistance aux États dans la mise en œuvre de mesures d'ordre technique pour la protection de l'aviation civile internationale	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-14	Coopération internationale et échange et diffusion de renseignements sur l'intervention illicite	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-16	Rapports sur les actes d'intervention illicite	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-17	Mesures générales de sûreté à prendre à bord des aéronefs en vol	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A17-23	Diffusion d'une note sur un lien entre les accords aériens bilatéraux et les conventions internationales de l'OACI relatives à l'intervention illicite dans l'aviation civile	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A18-6	Services du Corps commun d'inspection	<i>Remplacée par A21-11*</i>
A18-7	Règlement par les États contractants de leurs obligations financières envers l'Organisation	<i>Intégrée à A21-10*</i>
A18-8	Assistance technique	<i>Remplacée par A21-17*</i>
A18-9	Adoption et ratification rapides d'une convention sur les actes d'intervention illicite dirigés contre l'aviation civile internationale, autres que les actes de capture illicite d'aéronefs	<i>Intégrée à A21-9*</i>
A18-10	Mesures techniques additionnelles pour la protection de la sûreté du transport aérien civil international	<i>Remplacée par A21-23*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A18-11	Position de l'OACI à la Conférence internationale sur les problèmes du milieu humain (Stockholm, juin 1972)	<i>Intégrée à A22-12*</i>
A18-12	Élaboration de normes, pratiques recommandées et procédures et/ou d'éléments indicatifs sur la qualité du milieu humain	<i>Intégrée à A22-13*</i>
A18-13	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A21-21*</i>
A18-14	Manuels techniques de l'OACI	<i>Remplacée par A23-11, Appendice E*</i>
A18-16	Problèmes que posent la location, l'affrètement et la banalisation d'aéronefs en exploitation internationale	<i>Remplacée par A21-22*</i>
A18-17	Études sur les tarifs de transport aérien international	<i>Remplacée par A21-26*</i>
A18-18	Application des tarifs	<i>Remplacée par A27-15*</i>
A18-20	Études régionales sur le transport aérien	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A18-21 § 3	Activités régionales dans le domaine du transport aérien — Politique générale	<i>Mesures déjà prises</i>
§ 1 a)		<i>Remplacé par A27-17</i>
Autres paragraphes		<i>Remplacés par A32-17*</i>
A18-24	Principes à appliquer dans la détermination du barème des contributions (contribution minimale)	<i>Intégrée à A21-33*</i>
A18-25	Principes à appliquer dans la détermination du barème des contributions (contribution maximale)	<i>Remplacée par A19-3*</i>
A18-26	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants	<i>Mesures déjà prises</i>
A18-27	Limites financières applicables aux crédits supplémentaires	<i>Remplacée par A21-35*</i>
A18-28	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A21-36*</i>
A19-3	Principes à appliquer dans la détermination du barème des contributions (contribution maximale)	<i>Intégrée à A21-33*</i>
A19-4	Principes à appliquer dans la détermination du barème des contributions (contribution minimale)	<i>Intégrée à A21-33*</i>

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A19-5	Principes à appliquer pour déterminer le barème des quotes-parts (capacité de paiement des États contractants)	<i>Intégrée à A21-33*</i>
A20-2	Actes d'intervention illicite dans l'aviation civile	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A21-4	Emblème et sceau officiels de l'OACI	<i>Remplacée par A31-1</i>
A21-8	Relations entre l'OACI et les organes régionaux de l'aviation civile et entre ces organes et les États contractants qui n'en sont pas membres	<i>Remplacée par A27-17</i>
A21-9	Ratification rapide des conventions relatives à l'intervention illicite	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A21-10	Règlement par les États contractants de leurs obligations financières envers l'Organisation et mesures à prendre dans le cas des États qui ne s'acquittent pas de ces obligations	<i>Remplacée par A35-26*</i>
A21-11	Statut du Corps commun d'inspection	<i>Remplacée par A22-7</i>
A21-17	Assistance technique	<i>Remplacée par A22-8*</i>
A21-18	Allocation de fonds du PNUD destinés à des programmes multinationaux	<i>Remplacée par A27-19*</i>
A21-19	L'aviation civile internationale et l'environnement	<i>Intégrée à A22-12*</i>
A21-21	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A22-18*</i>
A21-22	Location, affrètement et banalisation d'aéronefs en exploitation internationale	<i>Remplacée par A23-13</i>
A21-23	Mesures techniques de protection du transport aérien civil international contre les actes d'intervention illicite	<i>Remplacée par A22-17*</i>
A21-25	Examen des problèmes de transport aérien sur une base mondiale	<i>Remplacée par A22-25*</i>
A21-26	Étude sur les tarifs de transport aérien international	<i>Remplacés par A22-22</i>
§ 1 c), les mots « au Conseil afin qu'il en saisisse l'Assemblée »		<i>(§ 4)*</i>
Autres paragraphes		<i>Remplacés par A32-17*</i>
A21-28	Accord relatif au transit des services aériens internationaux	<i>Remplacée par A32-17*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A21-29	Application des tarifs	<i>Remplacée par A27-15*</i>
A21-33 § 1 f)	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants	<i>Remplacé par A31-20*</i>
A21-36	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A22-33*</i>
A22-8	Assistance technique	<i>Remplacée par A23-7*</i>
A22-9	Financement des activités d'assistance technique	<i>Remplacée par A23-8*</i>
A22-10	Bourses d'études et bourses de perfectionnement pour la formation de base et la formation supérieure	<i>Remplacée par A23-9*</i>
A22-12	L'aviation civile internationale et l'environnement humain	<i>Remplacée par A31-11*</i>
A22-13	Élaboration de normes et pratiques recommandées relatives à la qualité de l'environnement	<i>Remplacée par A31-11*</i>
A22-15	Politiques et programmes nationaux destinés à atténuer le problème du bruit des aéronefs	<i>Remplacée par A31-11*</i>
A22-16	Renforcement des mesures visant à réprimer les actes d'intervention illicite dans l'aviation civile	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A22-17	Mesures techniques de protection du transport aérien civil international contre les actes d'intervention illicite	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A22-18	Exposé récapitulatif des aspects de politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A23-11*</i>
A22-20	Utilisation des techniques spatiales dans le domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A29-11</i>
A22-23	Recommandations n <sup>os</sup> 1, 2, 3 et 4 de la Conférence spéciale de transport aérien	<i>Mesures déjà prises</i>
<i>Considérants et alinéas du dispositif relatifs à l'application des tarifs</i>		<i>Remplacés par A27-15*</i>
A22-24	Inventaire des grands problèmes de transport aérien	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A22-25	Examen des problèmes du transport aérien sur une base mondiale	<i>Remplacée par A23-16*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A22-27	Avenir de l'approvisionnement en carburant d'aviation	<i>Remplacée par A23-20*</i>
A22-28	Location, affrètement et banalisation d'aéronefs en exploitation internationale	<i>Remplacée par A23-13</i>
A22-30 § 3 du dispositif	Examen de tous les aspects des services linguistiques à l'OACI	<i>Mesures déjà prises</i>
A22-33	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A23-27*</i>
A23-7	Assistance technique	<i>Remplacée par A24-15*</i>
A23-8	Financement des activités d'assistance technique	<i>Remplacée par A24-16*</i>
A23-9	Bourses d'études et bourses de perfectionnement pour la formation de base et la formation supérieure	<i>Remplacée par A24-17*</i>
A23-10	Bruit et émissions des moteurs des avions à réaction subsoniques	<i>Remplacée par A31-11*</i>
Dispositions relatives au bruit		<i>Remplacées par A28-3*</i>
A23-11	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A24-7*</i>
A23-18	Deuxième Conférence de transport aérien, point 1 de l'ordre du jour	<i>Mesures déjà prises</i>
A23-21	Appel aux États pour qu'ils ratifient les conventions de droit aérien international ou adhèrent à ces conventions et pour qu'ils communiquent les renseignements requis aux termes de l'article 11 de la Convention de La Haye et de l'article 13 de la Convention de Montréal	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A23-22	Interdiction d'atterrir aux avions détournés	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A23-24 Par. de transition 2 à 4 et § 5	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants (Principes à appliquer dans la détermination des barèmes des contributions)	<i>Annulés automatiquement à compter du 31 décembre 1983, conformément au § 5</i>
A23-27	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A24-28*</i>
A24-7	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A26-8*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A24-11	Poursuite des travaux de l'Organisation dans le domaine de la réglementation des services de transport aérien international	<i>Mesures déjà prises</i>
A24-12	Mesures pratiques en vue d'assurer aux États en développement qui ont des intérêts communs de meilleures possibilités dans l'exploitation de services de transport aérien international	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A24-13	Application des tarifs	<i>Remplacée par A27-15*</i>
A24-14 § 2	Mesures unilatérales qui affectent le transport aérien international	<i>Mesures déjà prises</i>
Autres paragraphes		<i>Remplacés par A32-17*</i>
A24-15	Assistance technique	<i>Remplacée par A26-16*</i>
A24-16	Financement des activités d'assistance technique	<i>Remplacée par A26-17*</i>
A24-18	Réaffirmation des résolutions qui en appellent aux États pour qu'ils ratifient les conventions de droit aérien international ou adhèrent à ces conventions et pour qu'ils communiquent les renseignements requis aux termes de l'article 11 de la Convention de La Haye et de l'article 13 de la Convention de Montréal	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A24-19	Renforcement des mesures visant à réprimer les actes de capture illicite d'aéronefs et autres actes illicites dirigés contre la sûreté de l'aviation civile	<i>Intégrée à A26-7*</i>
A24-28	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A26-26*</i>
A26-2	Ratification des instruments internationaux de l'OACI	<i>Remplacée par A27-3*</i>
A26-5	Condamnation de la politique d'apartheid et de discrimination raciale de l'Afrique du Sud et mesures à prendre pour donner suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à cet égard	<i>Remplacée par A27-5**</i>
A26-7	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI liés à la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite	<i>Remplacée par A27-7*</i>
A26-8	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A27-10*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

\*\* Annulée par A31.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A26-11	Restrictions pouvant frapper l'exploitation des avions à réaction subsoniques non conformes aux spécifications acoustiques de l'Annexe 16	<i>Remplacée par A28-3*</i>
A26-12	Le rôle de l'OACI dans la lutte contre le transport illicite de stupéfiants par voie aérienne	<i>Remplacée par A27-12</i>
A26-13	Accès des personnes âgées et des handicapés au transport aérien	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A26-14	Activités relatives au transport aérien exercées par d'autres organismes internationaux s'intéressant au secteur des services	<i>Remplacée par A27-14*</i>
A26-15	Imposition dans le domaine du transport aérien international	<i>Remplacée par A29-18*</i>
A26-16 § 7	Assistance technique	<i>Remplacé par A29-20*</i>
A26-17	Financement des activités d'assistance technique	<i>Remplacée par A27-18</i>
A26-26	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A27-25*</i>
A27-3	Ratification des instruments internationaux de l'OACI	<i>Remplacée par A31-15*</i>
A27-4	Enregistrement des accords et arrangements aéronautiques à l'OACI	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A27-7	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI liés à la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite	<i>Remplacée par A29-5*</i>
A27-10	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A29-7*</i>
A27-14	Commerce des services	<i>Remplacée par A31-12*</i>
A27-15	Contrôle de l'application des tarifs	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A27-16	Systèmes informatisés de réservation	<i>Remplacée par A31-13*</i>
A27-20	Amélioration des capacités de formation et d'entretien du matériel dans le cadre de l'assistance technique	<i>Remplacée par A36-17</i>
A27-25	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A29-30*</i>
A28-3	Restrictions d'exploitation éventuelles des avions à réaction subsoniques dépassant les niveaux de bruit spécifiés dans le Chapitre 3, Volume I, de l'Annexe 16	<i>Remplacée par A31-11*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.



<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A29-5	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI liés à la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite	<i>Remplacée par A31-4*</i>
A29-7	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A31-5*</i>
A29-8	Les systèmes de communications, navigation, surveillance/gestion du trafic aérien (CNS/ATM) de l'OACI	<i>Remplacée par A31-6*</i>
A29-9	Harmonisation de la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM de l'OACI	<i>Remplacée par A31-6*</i>
A29-12	Incidences environnementales de l'aviation civile dans la haute atmosphère	<i>Remplacée par A31-11*</i>
A29-18	Imposition dans le domaine du transport aérien international	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A29-20	Transition vers une nouvelle politique en matière de coopération technique	<i>Remplacée par A31-14*</i>
A29-30	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A31-25*</i>
A29-31	Modalités de règlement des arriérés de contributions	<i>Remplacée par A31-26*</i>
A29-34	Nomination du Commissaire aux comptes	<i>Remplacée par A35-31</i>
A31-4	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI liés à la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite	<i>Remplacée par A32-22*</i>
A31-5	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A32-14*</i>
A31-6	Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI relatives aux systèmes de communications, navigation et surveillance et de gestion du trafic aérien (CNS/ATM)	<i>Remplacée par A33-15*</i>
A31-10	Amélioration de la prévention des accidents en aviation civile	<i>Remplacée par A36-10</i>
A31-11	Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement	<i>Remplacée par A32-8*</i>
A31-12	Commerce des services	<i>Remplacée par A32-17*</i>
A31-13	Systèmes informatisés de réservation	<i>Remplacée par A32-17*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A31-14	Transition vers une nouvelle politique de coopération technique	<i>Remplacée par A32-21*</i>
A31-15	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI dans le domaine juridique	<i>Remplacée par A36-26</i>
A31-17	Niveau des services assurés dans les langues de travail de l'OACI	<i>Remplacée par A37-25*</i>
A31-18	Amendement du Règlement financier (Amendement des articles VI et VII)	<i>Mesures déjà prises</i>
A31-19	Amendement du Règlement financier (Amendement de l'article V)	<i>Mesures déjà prises</i>
A31-20	Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants	<i>Mesures déjà prises</i>
A31-21	Contributions au Fonds général pour 1996, 1997 et 1998	<i>Mesures déjà prises</i>
A31-24	Budgets 1996, 1997 et 1998	<i>Mesures déjà prises</i>
A31-25	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A32-28*</i>
A31-26 § 2 et 4 du dispositif	Modalités de règlement des arriérés de contributions	<i>Remplacée par A32-27*</i>
A31-26	Modalités de règlement des arriérés de contributions	<i>Remplacée par A35-26</i>
A32-5	Cinquantième anniversaire de la Commission de navigation aérienne de l'OACI	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-8	Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement	<i>Remplacée par A33-7*</i>
A32-9	Prévention de l'introduction d'espèces étrangères envahissantes	<i>Remplacée par A33-18*</i>
A32-10	Critères internationaux pour évaluer la conformité à l'an 2000 et la notifier	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-13	Soutien de la politique de l'OACI concernant le spectre des fréquences radioélectriques	<i>Remplacée par A36-25</i>
A32-14	Appendice U : Secrétariat technique du siège et des bureaux régionaux	<i>Remplacée par A33-14*</i>
A32-15	Plan de l'OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP)	<i>Remplacée par A33-16*</i>
A32-16	Connaissance de la langue anglaise pour les communications radiotéléphoniques	<i>Remplacée par A36-11*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A32-17	Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien	<i>Remplacée par A33-19*</i>
A32-18	Coopération internationale en matière de protection de la sécurité et de l'intégrité des passeports	<i>Remplacée par A33-19*</i>
A32-21	Transition vers une nouvelle politique de coopération technique	<i>Remplacée par A33-21*</i>
A32-22	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI liés à la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite	<i>Remplacée par A33-2*</i>
A32-23	Contrôle des exportations de MANPADS	<i>Remplacée par A35-11*</i>
A32-25	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-27	Mesures incitatives en vue du règlement des arriérés de longue date	<i>Remplacée par A33-27*</i>
A32-28	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A33-28*</i>
A32-29	Modification du Règlement financier	<i>Remplacée par A36-35</i>
A32-30	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 1995, 1996 et 1997 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A32-31	Approbation des états financiers des exercices financiers 1995, 1996 et 1997 relatifs aux projets du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A33-2	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI liés à la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite	<i>Remplacée par A35-9*</i>
A33-4	Adoption d'une législation nationale sur certaines infractions commises à bord d'aéronefs civils (passagers indisciplinés ou perturbateurs)	<i>Remplacée par A36-26*</i>
A33-7	Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement	<i>Remplacée par A35-5*</i>
A33-8	Poursuite et élargissement du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité	<i>Remplacée par A35-6*</i>
A33-10	Création d'une Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)	<i>Remplacée par A35-8*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A33-13	Utilisation des routes transpolaires	<i>Remplacée par A36-14</i>
A33-14	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A35-14*</i>
A33-15	Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI relatives aux systèmes de communications, navigation et surveillance et de gestion du trafic aérien (CNS/ATM)	<i>Remplacée par A35-15</i>
A33-16	Plan de l'OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP)	<i>Remplacée par A36-7*</i>
A33-17	Non-divulgence de certains éléments sur les accidents et incidents	<i>Remplacée par A36-8*</i>
A33-18	Prévention de l'introduction d'espèces étrangères envahissantes	<i>Remplacée par A35-19*</i>
A33-19	Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien	<i>Remplacée par A35-18*</i>
A33-21	Actualisation de la nouvelle politique de coopération technique	<i>Remplacée par A35-20*</i>
A33-22	Arrangements pour la vérification externe des comptes des exercices 2000 et 2001	<i>Remplacée par A35-31</i>
A33-23	Budgets 2002, 2003 et 2004	<i>Mesures déjà prises</i>
A33-26	Contributions au Fonds général pour 2002, 2003 et 2004	<i>Mesures déjà prises</i>
A33-27	Mesures incitatives en vue du règlement des arriérés de contributions	<i>Remplacée par A35-27</i>
A33-28	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A35-28</i>
A33-29	Modification du Règlement financier	<i>Remplacée par A36-35</i>
A35-3	Une façon pratique de faire avancer les aspects juridiques et institutionnels des systèmes de communications, navigation et surveillance et de gestion du trafic aérien (CNS/ATM)	<i>Remplacée par A36-26*</i>
A35-5	Exposé récapitulatif de la politique permanente et de pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement	<i>Remplacée par A36-22*</i>
A35-6	Transition vers une approche systématique globale pour la réalisation des audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)	<i>Remplacée par A37-5</i>
A35-7	Stratégie unifiée pour résoudre les carences en matière de sécurité	<i>Remplacée par A36-2*</i>
A35-8	Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)	<i>Remplacée par A36-5*</i>

\* Remplacée aussi ou mesures déjà prises — voir la présente liste.

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A35-9	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI liés à la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite	<i>Remplacée par A36-20*</i>
A35-10	Contributions financières au Plan d'action pour la sûreté de l'aviation	<i>Remplacée par A36-18</i>
A35-11	Menace posée à l'aviation civile par les systèmes antiaériens portables (MANPADS)	<i>Remplacée par A36-19</i>
A35-13	Désinsectisation non chimique des cabines et des postes de pilotage d'aéronefs effectuant des vols internationaux	<i>Remplacée par A36-24</i>
A35-14	Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A36-13*</i>
A35-16	Prise en compte des évolutions des spécifications concernant les systèmes d'enregistrement embarqués	<i>Mesures déjà prises</i>
A35-17	Protection des renseignements provenant des systèmes de collecte et de traitement de données sur la sécurité afin d'améliorer la sécurité de l'aviation	<i>Remplacée par A36-9*</i>
A35-18	Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien	<i>Remplacée par A36-15*</i>
A35-19	Prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes	<i>Remplacée par A36-21</i>
A35-20	Actualisation de la nouvelle politique de coopération technique	<i>Remplacée par A36-17</i>
A35-21	Élargissement des activités de coopération technique de l'OACI	<i>Remplacée par A36-17</i>
A35-22	Budgets 2005, 2006 et 2007	<i>Mesures déjà prises</i>
A35-23	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A35-24	Contributions au Fonds général pour 2005, 2006 et 2007	<i>Mesures déjà prises</i>
A35-25	Modification du Règlement financier	<i>Remplacée par A36-35</i>
A35-26	Règlement par les États contractants de leurs obligations financières envers l'Organisation et mesures à prendre dans le cas des États qui ne s'acquittent pas de ces obligations	<i>Remplacée par A36-36*</i>

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A35-28	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A36-24</i>
A35-29	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 2001, 2002 et 2003 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Remplacée par A36-36</i>
A35-30	Approbation des comptes relatifs aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrées par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour les exercices financiers 2001, 2002 et 2003 et examen des rapports de vérification sur les états financiers de l'Organisation qui portent également sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement	<i>Remplacée par A36-37</i>
A35-31	Nomination du Commissaire aux comptes	<i>Remplacée par A36-38</i>
A36-1	Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique	<i>Remplacée par A37-7</i>
A36-2	Stratégie unifiée pour résoudre les carences en matière de sécurité	<i>Remplacée par A37-5 et A37-8</i>
A36-3	Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD) — Sécurité	<i>Remplacée par A37-8</i>
A36-4	Application d'une méthode de surveillance continue pour le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI au-delà de 2010	<i>Remplacée par A37-5</i>
A36-5	Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)	<i>Remplacée par A37-5</i>
A36-7	Planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et d'efficacité	<i>Remplacée par A37-4</i>
A36-8	Non-divulgateion de certains éléments sur les accidents et incidents	<i>Remplacée par A37-2</i>
A36-9	Protection des renseignements provenant des systèmes de collecte et de traitement de données sur la sécurité afin d'améliorer la sécurité de l'aviation	<i>Remplacée par A37-3</i>
A36-11	Connaissance de la langue anglaise utilisée pour les communications radiotéléphoniques	<i>Remplacée par A37-10</i>
A36-12	Remplacement des halons	<i>Remplacée par A37-9</i>
A36-13	Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne	<i>Remplacée par A37-15</i>
A36-15	Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien	<i>Remplacée par A37-20</i>

<i>Résolution</i>	<i>Sujet</i>	<i>N'est plus en vigueur parce que</i>
A36-20	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI liés à la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite	<i>Remplacée par A37-17</i>
A36-22	Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement	<i>Remplacée par A37-18</i>
A36-23	Objectifs mondiaux pour la navigation fondée sur les performances	<i>Remplacée par A37-11</i>
A36-24	Désinsectisation non chimique des cabines et des postes de pilotage d'aéronefs effectuant des vols internationaux	<i>Remplacée par A37-14</i>
A36-26	Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI dans le domaine juridique	<i>Remplacée par A37-22</i>
A36-30	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	<i>Mesures déjà prises</i>
A36-33	Règlement par les États contractants de leurs obligations financières envers l'Organisation et mesures à prendre dans le cas des États qui ne s'acquittent pas de ces obligations	<i>Remplacée par A37-32</i>
A36-34	Fonds de roulement	<i>Remplacée par A37-28</i>
A36-36	Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 et examen des rapports de vérification correspondants	<i>Mesures déjà prises</i>
A36-37	Approbation des comptes relatifs aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrées par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 et examen des rapports de vérification sur les états financiers de l'Organisation qui portent également sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement	<i>Mesures déjà prises</i>

— FIN —